

# VERNEVILLE

MARS 2010

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
  
N  
o  
6

## " Visite du Père Noël "



### ≈ SOMMAIRE ≈

Noël des enfants	Page 2	Sécurité routière	Page 10 et 11
Marché de Noël	Page 3	Info Service Public	Page 12
Repas des anciens	Page 4 à 7	Tout à l'égout	Page 13
Honneur à nos doyens	Page 7	Etat civil, Agenda	Page 14
Les Vœux du Maire	Page 8	Au conseil municipal	Page 15
Maisons fleuries	Page 9	Horaires d'ouverture	Page 16

## MAGIE DE NOEL

Même la neige était au rendez vous annuel de nos chérubins pour assister au spectacle de ventriloquie et de tours de passe passe en tout genre donné à la salle des fêtes. Un vent de bonne humeur a soufflé sur Vernéville et même le Père Noël est venu distribué des bonbons et friandises à nos chères têtes blondes.

Un goûter est venu clore cette après midi festive où petits et grands ont pu partager un moment de convivialité.



## MARCHE DE NOËL

Dimanche 15 novembre s'est tenu à la salle Gabriel Watrin le Marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves « Les enfants d'abord ».

Les nombreux visiteurs ont pu commencer leurs emplettes pour Noël.

Les stands mis à leur disposition étaient d'une grande variété, ils ont pu admirer des décorations de Noël, des tableaux, choisir des vêtements, ...

Petite nouveauté, cette année, les enfants ont pu écrire au Père Noël et participer à des ateliers créatifs.

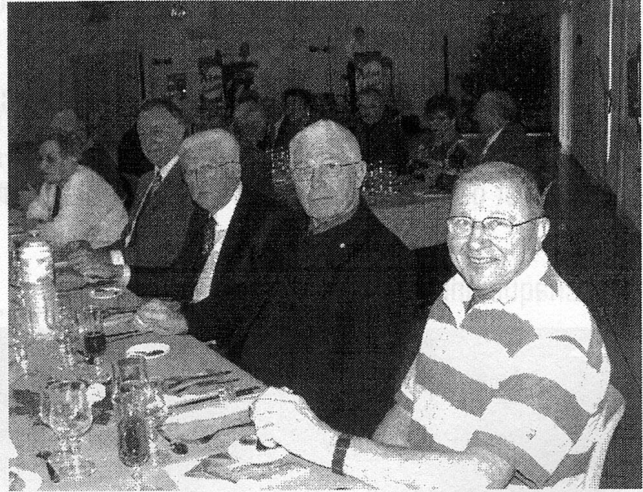
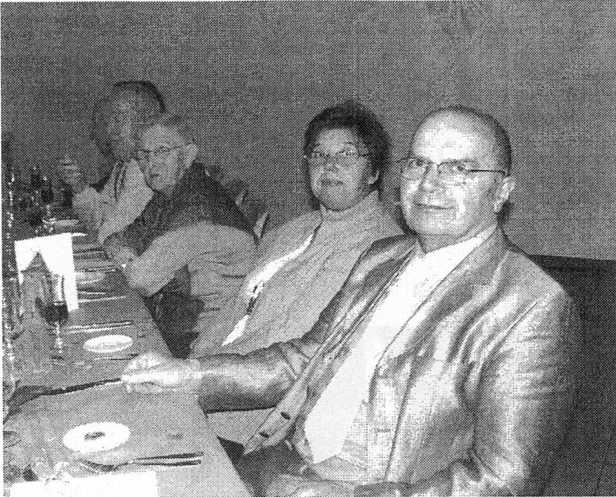
Des gâteaux et des boissons attendaient les plus gourmands.

Comme chaque année, cette journée fut un succès !

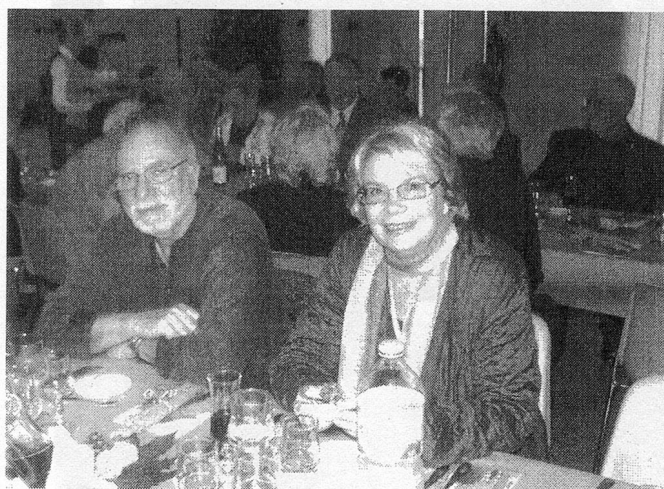


## REPAS DES SENIORS

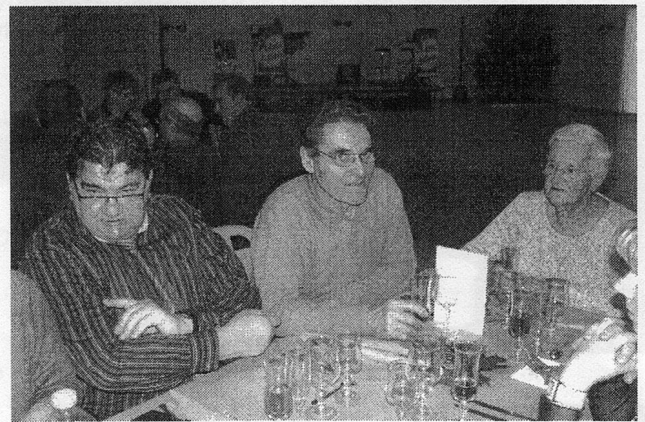
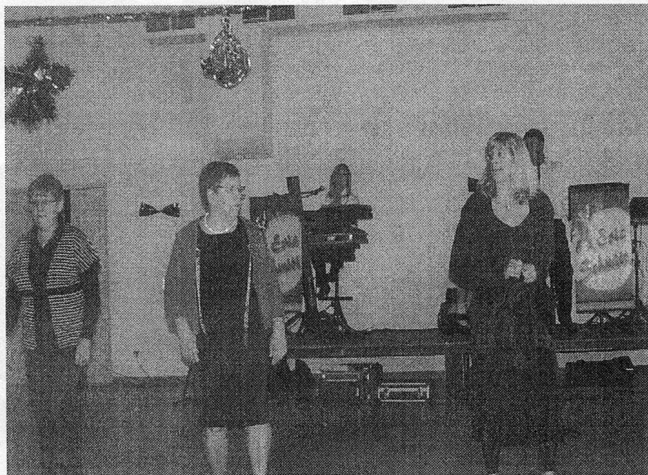
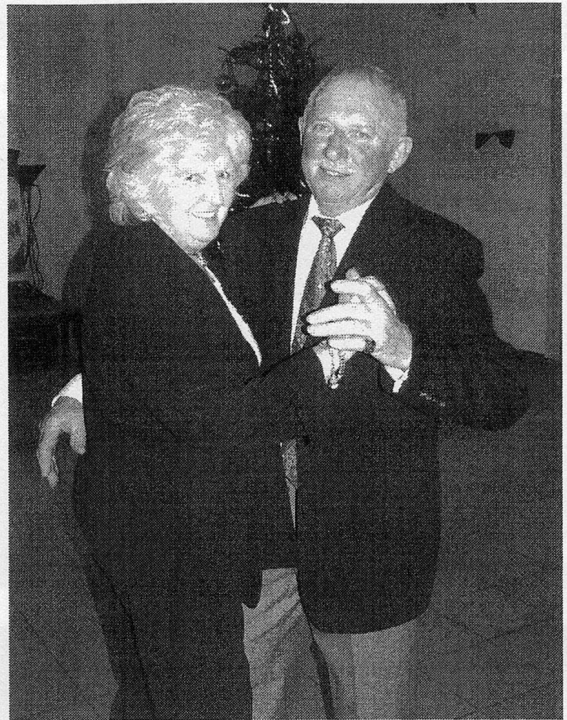
*La fin d'année est propice à ces moments où nous nous retrouvons autour d'une bonne table. Pour se parler, échanger des points de vue, se retrouver ou tout simplement pour passer un moment agréable et se changer les idées.*



*Madame le Maire a accueilli nos aînés en leur disant toute la joie qu'elle avait de passer la journée en leur compagnie et a eu une attention toute particulière pour ceux qui sont souffrants, en maison de retraite, pour ceux qui nous ont quittés et pour leurs proches. Le Maire a également remercié la commission des fêtes et cérémonies pour l'organisation de cette journée.*



Après un repas concocté par *l'Assiette du Mineur* et une ambiance musicale rythmée par *Eric Schmitt et Corinne*, nos aînés ont reçu comme le veut la tradition, un présent en souvenir de cette belle journée.





## HONNEUR A NOS DOYENS

*En fin d'après midi, les doyens présents à cette manifestation, Alice GRENOUILLET et René KARMANN, ont été mis à l'honneur par l'équipe municipale.*



## BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2010

Gilles GIRARD, 1<sup>er</sup> adjoint, a ouvert cette cérémonie en rappelant brièvement les engagements pris et tenus par la municipalité durant l'année 2009.

Il a présenté ses vœux en son nom et celui de l'équipe municipale à Mireille MAURY, Maire, Jean-Claude WANNENMACHER, conseiller général ainsi qu'à toute l'assemblée. Le Maire enchaîna et présenta les grands projets de l'année 2010, la requalification urbaine du cœur du village pour laquelle les travaux d'enfouissement ont débuté en octobre 2009 et le lancement de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme pour laquelle la commission communale du PLU établit actuellement le diagnostic communal.

Elle remercie ensuite toutes les personnes qui oeuvrent dans le village pour une meilleure cohésion sociale et tous ceux qui ont le souci d'améliorer notre quotidien avec le fleurissement en été ou les illuminations à la période de Noël.

Elle termina en présentant ses vœux de santé et de bonheur à tous et à toutes puis donna la parole au conseiller général.

Celui-ci conclut ce discours par cette phrase « Prenez le temps de rêver... »





## RECOMPENSES DES MAISONS FLEURIES

Trois familles ont été mises à l'honneur pour le fleurissement de leur maison.

Mr et Mme WATRIN Jean *Grand Rue*

Mr et Mme THEOBALD Patrick *Rue de l'Eglise*

Mr et Mme KOCHERSPERGER Raymond *Rue de Batilly*

Un grand merci pour leur participation à l'embellissement du village.



## 2010 : Un nouvel élan pour la sécurité routière

4 262 personnes ont trouvé la mort sur les routes de France en 2009<sup>1</sup>. Autant ont vu leurs vies brisées par un handicap lourd, à la suite d'un accident de la circulation. Et combien de familles, d'orphelins, d'amis, de proches, qui, eux non plus, ne s'en remettent jamais...

Ces drames de la route sont inacceptables car ils sont souvent évitables : 9 accidents mortels sur 10 sont causés par une infraction au Code de la route. Sur la route, le respect des règles permet de garantir la protection de tous, en particulier des plus vulnérables.

L'espace public de circulation, pour qu'il reste un espace de liberté, doit être le lieu d'un partage apaisé de la route, respectueux des modes de mobilité doux, de l'écomobilité et de l'éco-conduite, tels que les porte Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Dans leur grande majorité, les Français ont aujourd'hui parfaitement conscience que l'amélioration des comportements au volant, très significative depuis 2002, a permis de sauver 12 000 vies.

Le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a confirmé, en décembre 2007, que la sécurité routière demeurerait une grande cause nationale et fixait pour objectif que moins de 3 000 personnes par an ne meurent sur les routes d'ici à 2012. Dès février 2008, un Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), présidé par le Premier Ministre François FILLON, prenait les 45 décisions nécessaires pour permettre à cet objectif d'être atteint. Elles ont toutes été mises en oeuvre, à l'exception de celles portées par le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) en cours d'examen par le Parlement.

Depuis l'été 2009, des signes inquiétants de relâchement du comportement de certains conducteurs sur les routes ont abouti à ce que la mortalité routière cesse de diminuer, voire s'aggrave certains mois.

Devant ces résultats préoccupants, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Brice HORTEFEUX, a renforcé dès la rentrée les contrôles ciblés des forces de l'ordre, et le Secrétaire d'État chargé des Transports, Dominique BUSSEREAU, a lancé une concertation avec les associations intervenant sur le champ de la sécurité routière, afin d'identifier les mesures les plus efficaces à mettre en oeuvre pour infléchir cette mauvaise tendance.

Les mesures, issues des concertations engagées, sont venues depuis l'automne enrichir le volet « Sécurité routière » du projet de LOPPSI et nourrir les décisions de ce nouveau CISR.

Elles permettront de donner à la politique de sécurité routière un nouvel élan, pour que le nombre de vies sauvées sur les routes reprenne une tendance baissière et continue donc de progresser d'année en année.

Le CISR, réuni sous la présidence du Premier Ministre, a donc fait le point sur la mise en oeuvre des politiques conduites jusqu'alors. Il a décidé de mettre en place 14 mesures permettant de renforcer la prévention, notamment par des partenariats avec les lycées et le monde du travail, et d'agir surtout sur les principaux enjeux du risque routier :

- Les infractions à la vitesse, la conduite après une consommation excessive d'alcool ou l'usage de stupéfiants : ces comportements à risque sont à l'origine chaque année de plus de la moitié des accidents mortels.
- Une attention particulière sera portée aux grands délits routiers : ceux qui s'autorisent à transgresser gravement le Code de la route mettent en danger délibérément leur vie et celle des autres usagers de la route.
- La protection des usagers de deux-roues motorisés : ils paient le plus lourd tribut sur les routes, avec 1 157 personnes tuées en 2009. Ils doivent donc faire l'objet, dans les plus brefs délais, de mesures de prévention et de protection.

<sup>1</sup> Chiffres provisoires France métropolitaine issus des remontées rapides, Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

## 14 mesures pour lutter contre l'insécurité routière

(Les objectifs de la politique de sécurité routière 2010-2012)

### I- COMBATTRE L'ALCOOL ET LA DROGUE AU VOLANT

Mesure n°1 : 5 000 éthylomètres électroniques pour augmenter les contrôles d'alcoolémie au volant.

Mesure n°2 : Porter à 100 000 le nombre annuel de contrôles de stupéfiants.

Mesure n°3 : Les frais des contrôles de stupéfiants passent à la charge du contrevenant, et non plus du contribuable.

Mesure n°4 : Des éthylotests disponibles dans les débits de boissons.

### II- DISSUADER LES EXCÈS DE VITESSE

Mesure n°5 : Des zones « contrôles radars fréquents ».

Mesure n°6 : Installer 100 radars « vitesse moyenne ».

### III- SANCTIONNER PLUS SÉVÈREMENT LES GRANDS DÉLITS ROUTIERS

Mesure n°7 : Immobiliser immédiatement le véhicule d'un conducteur ayant commis une infraction grave au Code de la route.

Mesure n°8 : 3 ans de prison et 75 000 euros d'amende en cas de délit de fuite.

### IV- SÉCURISER L'USAGE DU DEUX-ROUES MOTORISÉ

Mesure n°9 : Mettre fin au débridage des cyclomoteurs.

Mesure n°10 : Un contrôle technique pour les cyclomoteurs.

Mesure n°11 : Une formation obligatoire pour pouvoir conduire une motocyclette légère.

Mesure n°12 : De nouveaux équipements d'aménagement de la route, moins dangereux pour les deux-roues motorisés.

### V. SENSIBILISER LES FUTURS CONDUCTEURS

Mesure n°13 : Des actions de prévention dans les lycées.

### VI. PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Mesure n°14 : Des plans de prévention du risque routier professionnel.

## Service public : Informations

### Caisses d'Allocations Familiales : Mise en garde contre la circulation de faux courriels

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) mettent en garde les allocataires contre l'envoi de faux courriels impliquant les Caisses.

Les allocataires qui n'ont pas fourni les informations demandées par ce courriel frauduleux doivent simplement le supprimer de leur messagerie. En revanche, les allocataires qui ont communiqué des informations personnelles et bancaires à l'auteur de ce type de message doivent prévenir leur banque pour faire opposition. Ils doivent ensuite prévenir leur Caf pour changer leur code confidentiel et accéder à la rubrique "Mon Compte" du site "www.caf.fr".

Les Caf qui ont pour mission de développer une action sociale familiale sur le territoire sont une composante de la Sécurité sociale.

**Il s'agit d'une escroquerie :**  
L'émetteur de ce courriel n'est pas votre CAF.  
Ce courriel est frauduleux.

Que faire si vous avez reçu ce courriel ?

- **Si vous n'avez pas fourni les informations demandées par de courriel frauduleux :**  
Supprimer-le immédiatement de votre boîte de messagerie.

- **Si vous avez déjà communiqué vos informations personnelles et bancaires à l'auteur de ce message frauduleux :**

- 1) Prévenez rapidement votre banque pour faire opposition si vous avez déjà communiqué votre N°- de carte bancaire.
- 2) Prévenez ensuite votre CAF pour qu'elle vous change votre code confidentiel pour l'accès à la rubrique « Mon Compte » du site Caf.fr. Votre CAF vous transmettra un nouveau code confidentiel.

Possible exemple de courriel frauduleux

Objet: CAF - Nous vous devons 181,82 euro



Vous avons étudié vos droits à partir du 01.01.2010  
Il apparaît après calcul que pour mois 01.11.09 - 01.12.09  
vous n'avez rien reçu alors que vous avez droit à 181,82 euro.  
**NOUS VOUS DEVONS 181,82 euro.**  
Votre Caisse d'Allocations familiales.

[cliquez ici pour entrer](#)

### Perte, vol ou détérioration du livret de famille

En cas de perte, de vol ou de détérioration, un second livret de famille (*un duplicata*) peut être demandé.

#### Qui doit faire la demande ?

Le ou les titulaires du livret exclusivement.

En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent obtenir la délivrance d'un second livret. Le tuteur d'un enfant mineur peut éventuellement obtenir un second livret avec l'accord du procureur.

#### Où faire la demande ?

Le livret de famille doit être demandé à la mairie du lieu du domicile du requérant.

**A noter :** pour les personnes qui résident à l'étranger, la demande est à effectuer auprès de l'ambassade ou du Consulat territorialement compétent.

#### Documents à fournir :

- Justificatif de l'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret,
- Justificatif de domicile : titre de propriété, certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer, d'assurance du logement, de gaz, EDF ou de téléphone ; **une attestation sur l'honneur n'est plus acceptée,**
- Informations à fournir concernant les actes du livret (*nom, prénoms, date, lieu de naissance, etc*) qui sera reconstitué.

#### Coût :

Gratuit

#### Délai de délivrance :

Variable en fonction du nombre d'actes à inscrire sur le livret.

## ***Tout à l'égout ? Oui, mais pas n'importe quoi.***

### **LINGETTES**

**Rien n'est plus désagréable que les doigts qui passent au travers du papier « essuie-tout » lorsqu'on fait le ménage ou la toilette de bébé. Les lingettes remplacent donc souvent le papier, en dépit de leur prix. En effet, elles résistent à tous les traitements. Trop même, si bien qu'elles ne doivent pas être jetées dans les toilettes.**

La mise en œuvre du « tout à l'égout » a constitué, en son temps, un grand progrès en permettant l'évacuation des eaux vannes des WC, avec les eaux usées ménagères. Pour autant, l'appellation « tout à l'égout » est trompeuse, et on aurait tort de croire que les dispositifs d'assainissement peuvent englober sans inconvénient n'importe quel déchet.

Tout particulièrement, le rejet de plus en plus fréquent de lingettes dans les égouts devient préoccupant pour les techniciens de l'agglomération messine. En effet, ces essuie-tout d'un nouveau type sont fabriqués en fibre non tissée et ne se désagrègent pas dans l'eau. Les lingettes sont très résistantes et difficiles à déchirer. Surtout, elles s'agglomèrent dans les pompes d'assainissement qu'elles colmatent, entraînant un risque de débordement des eaux usées des villes et villages de la Metz Métropole. Leur bon fonctionnement est essentiel.

Les fabricants de lingettes sont conscients des perturbations que peut entraîner leur rejet dans les toilettes. Quelques-uns affirment clairement sur leurs emballages, que les lingettes doivent être jetées à la poubelle. D'autres estiment que 4 lingettes par jour jetées à l'égout doivent être inoffensives... Hélas, les utilisateurs sont trop nombreux. Il faut donc se rendre à l'évidence : la seule solution efficace consiste simplement à toujours jeter les lingettes à la poubelle, jamais dans les toilettes.

Par ailleurs, les égouts ne sont pas conçus pour faire disparaître des restes de béton ou de mortier en fin de chantier. Ces matières restent généralement collés dans les conduites et entraînent à plus ou moins court terme leur obstruction. L'attention doit aussi être attirée sur les rejets de peinture ou de diluant, de désherbant, de produits de jardinage et autres produits dangereux. Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les éliminer. Leur utilisation doit donc être raisonnée et les restes doivent être déposés en déchèterie.

# ETAT CIVIL



Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à :

Ethan ZUMBO, le 1 décembre 2009



En mémoire à ceux qui les ont connus :

Jean -Louis METHLIN, le 29 novembre 2009

Georgette BELLO veuve SCHINDLER, le 16 décembre 2009

Aurélien FALLET, le 23 décembre 2009

Jérémy KURZ, le 21 février 2010



## PROCHAINEMENT AU VILLAGE

*Carnaval* : samedi 13 mars

*Marche communal* : dimanche 18 avril

*Théâtre* : samedi 24 avril

vendredi 30 avril

samedi 1 mai

*Saint Jean* : samedi 12 juin

*Fête des écoles* : samedi 19 juin

*Brocante* : dimanche 20 juin

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 9 décembre 2009:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2010**

Le maire informe le conseil municipal du prochain recensement de la population qui débutera le 21 janvier 2010. Le conseil municipal décide de nommer Madame Muriel MAURY et Mademoiselle Virginie DALLA VECCHIA agents recenseurs pour effectuer les opérations générales de recensement.

La rémunération de chaque agent se fera sur la base de 1,71€ brut par habitant et 1,13 € brut par logement.

### **SUBVENTION IME LA ROSERAIE**

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » en contribution des frais occasionnés lors des travaux d'entretien effectués au cimetière communal.



## REMERCIEMENTS

L'association des Donneurs de Sang du Haut Plateau Messin vous remercie de votre participation active à la collecte de sang organisée le samedi 14 novembre 2009.

# HORAIRE D'OUVERTURE

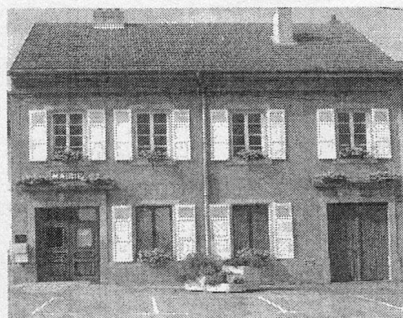
## MAIRIE

*Téléphone* : 03 87 61 81 99    *Fax* : 03 87 61 87 64

*E-mail* : [ma.verneville@west-telecom.fr](mailto:ma.verneville@west-telecom.fr)

### Ouverture au public :

*Mardi*      *de*    17 h 00 à 19 h 00  
*Vendredi*   *de*    17 h 00 à 19 h 00



## LA POSTE

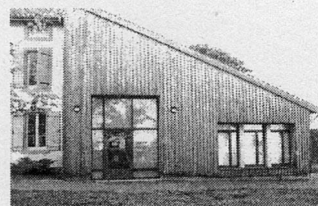


LA POSTE

*Du Lundi au Vendredi*   *de*    9 h 30 à 11 h 00  
*Vendredi Soir*            *de*    17 h 00 à 18 h 30  
*Samedi*                      *de*    10 h 00 à 12 h 00

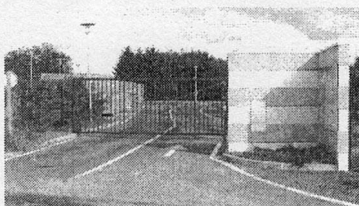
## BIBLIOTHEQUE

*Mercredi* 16 h 00 à 18 h 00  
*Vendredi* 17 h 00 à 19 h 00



## DECHETERIES

*Vernéville* ( route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)



*Lundi*        14 h 00 à 18 h 30  
*Mercredi*    9 h 30 à 18 h 30  
*Vendredi*    14 h 00 à 18 h 30  
*Samedi*       9 h 30 à 18 h 30

*Ars / Moselle* ( route de Moulins, face au supermarché Match)

*Lundi, Jeudi*                      14 h 00 à 18 h 30  
*Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi*    9 h 30 à 18 h 30  
*Dimanche*                        9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.